



Direction de l'Initiative parlementaire et des Délégations

Secrétariat de la délégation du Sénat aux collectivités territoriales et à la décentralisation

Offre de deux stages

Structure d'accueil

La délégation du Sénat aux collectivités territoriales et à la décentralisation est composée de 36 sénateurs désignés à la proportionnelle des groupes politiques de manière à assurer une représentation équilibrée des commissions permanentes. Elle est chargée d'évaluer les conditions de l'application locale des politiques publiques intéressant les collectivités territoriales. Elle est également chargée de veiller au respect des principes de la libre administration et d'autonomie financière et fiscale des collectivités ainsi qu'à la compensation financière des transferts de compétences et de personnel.

La délégation a par ailleurs reçu compétence pour l'évaluation et la simplification des normes applicables aux collectivités territoriales, en liaison avec le conseil national d'évaluation des normes applicables aux collectivités territoriales (CNEN).

À ces fins, elle élabore des rapports d'information et procède à des auditions. Ces travaux revêtent un caractère essentiellement évaluatif et donnent lieu à des propositions d'adaptation du droit en vigueur.

Elle est assistée par un secrétariat, intégré à la direction de l'Initiative parlementaire et des Délégations (DIPED), et composé actuellement de trois administrateurs, de deux administrateurs-adjoints et d'une assistante de direction.

Descriptif des stages proposés

Au sein du secrétariat, les stagiaires seront chargés de contribuer aux travaux de contrôle et d'évaluation des politiques publiques. Ils auront, notamment, à participer l'organisation et à la tenue des auditions et à la réalisation de supports de communication. Ils pourront aussi rédiger des notes documentaires et/ou d'analyse juridique et effectuer des travaux de recherche sur certains dossiers, notamment en matière de simplification des normes. Ils participeront également à la rédaction de comptes rendus de réunions.

Dans ces conditions, ils auront la possibilité de découvrir le rôle d'une instance spécifique du Sénat, représentant les collectivités territoriales en vertu de l'article 24 de la Constitution, de contribuer à son fonctionnement et d'enrichir ainsi leur culture juridique.

Le 1^{er} stage pourra débuter dès le mois de février, pour une durée de trois mois (minimum) à six mois (maximum), en fonction des disponibilités du candidat. **Le second pourra, selon les mêmes modalités, débuter à partir de la mi-mars**. Ils s'effectueront tous deux à temps plein (35 h par semaine), des aménagements étant cependant possibles pour permettre à l'étudiant de satisfaire en tant que de besoins aux exigences liées à son cursus universitaire.

Rémunération selon la réglementation en vigueur.

Profil recherché

- Étudiant en Master I ou II ou prépa-Concours de Sciences Po ou universitaire ou Master I ou II de droit public ou collectivités territoriales ;
- Détenir de solides connaissances en droit public, avoir le goût des questions juridiques et de l'analyse des politiques publiques ;
- Posséder un esprit de synthèse et de bonnes qualités rédactionnelles ;
- Être disponible, apte au travail en équipe et réactif ;
- Respecter la confidentialité sur les travaux effectués.

Candidatures

Les candidats ont jusqu'au 19 février 2020 pour transmettre leur CV, accompagné d'un relevé des notes obtenues au dernier diplôme ou examen, et d'une lettre de motivation à l'adresse suivante: stages@senat.fr

En cas de besoin, la direction des Ressources humaines et de la Formation peut être contactée au numéro suivant: 01.42.34.20.89